

12. MAT DE MESURE

Ce que dit la promesse de bail :

Vous autorisez le promoteur à installer **dès la signature** de la promesse de bail, **un mat de mesure anémométrique** à sa convenance.

Cette structure métallique est composée de girouettes et d'anémomètres sur trois niveaux différents permettant de mesurer l'orientation et la vitesse des vents. Le mât de mesure est également équipé de micros permettant d'enregistrer l'activité de la faune fréquentant le site d'étude.

Iberdrola : « *installer, de manière provisoire... un équipement de mesures météorologiques (un mât de mesures, détection LIDAR ou autre) nécessaire à la réalisation des études du potentiel éolien du Site ...L'installation de toute équipement de ce type donnera lieu au paiement ... d'une indemnité forfaitaire de 500 euros.* ». réf p10-7c

Neoen : « *Dès à présent le propriétaire...donne autorisation d'installer ... un mat de mesure nécessaire à la réalisation des études de faisabilité...sur une période minimale de 24 mois.* » réf p2-2

WPD : *le propriétaire donne à la société l'accès à son terrain en vue de réaliser les études de faisabilité et lui consent tous les mandats et autorisation à cette fin.* »

En réalité, vous , propriétaire du terrain, devez aussi savoir :

1. L'autorisation d'installation du mât est **l'étape essentielle** dans le développement d'un projet éolien par laquelle vous mettez **le doigt dans l'engrenage**
2. Pour ne pas paniquer les riverains la hauteur du mât de mesure est **significativement inférieure aux éoliennes envisagées** (inférieure de plusieurs dizaines de mètres de l'altitude envisagée du rotor) Par la suite, un « coefficient multiplicateur » sera appliqué aux mesures pour « adapter » les données aux tailles réelles des éoliennes.
3. Les études de vent vérifient la rentabilité du projet, **permettent d'estimer le productible** et de **réaliser le plan d'affaire provisionnel**.
4. **Vous permettez au promoteur de marquer le plus vite possible le territoire pour contrer la concurrence** : Le mât de mesure permet au promoteur de marquer le plus vite possible le territoire vis-à-vis de ses concurrents , des élus et de la population, sans attendre d'avoir la totalité des accords fonciers . **C'est la victoire d'un promoteur qui évolue désormais en terrain conquis.**
5. Vous permettez au promoteur de **faire pression sur les communes et propriétaires récalcitrants**. : Le mât de mesure est **un moyen visible de pression**; Il est le plus souvent érigé **en limite de commune**, d'intercommunalité voir de département, permettant ainsi d'imposer avec votre autorisation un site éolien industriel sur les territoires limitrophes sans leur demander à **aucun moment leur consentement**.
6. Vous permettez au promoteur de s'implanter au plus vite et définitivement en **commençant aussitôt les études réglementaires obligatoires**.
7. Vous permettez au promoteur **d'estimer le prix d'achat garanti par EDF de la production électrique** : La demande d'autorisation d'exploitation expose que " dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible et un contrat d'achat sur une période déterminée, avec un tarif du kWh garanti, est conclu avec EDF Obligations d'Achat. Le chiffre d'affaires de la société est donc connu dès la phase de conception du projet avec un niveau d'incertitude extrêmement faible " **La vente du projet peut alors déjà être chiffrée et envisagée**
8. Vous rendez **quasiment irréversible la construction d'un site industriel d'éoliennes**. : La pose du mât **est le signe avant coureur du dépôt de la demande d'autorisation unique d'exploiter** et de l'enquête publique (dans un délai de deux années).

tpsvp

Comité Environnement du Pays de Lohéac

9. Vous assurez **dès à présent les financements bancaires** : les organismes bancaires exigent les données du mats de mesure pour assurer le financement du projet: **c'est donc vous**, propriétaire du terrain qui permettez au promoteur de se financer!
10. Vous permettez l'éventuel futur agrandissement : **Les données recueillies resteront valables** aussi pour les communes périphériques, préparant ainsi dès à présent **le futur agrandissement géographique du site**, dès la disparition de contraintes réglementaires actuelles
11. Vous permettez **dès à présent la possible revente du projet à tout stade de développement**: Le promoteur ne prend aucun risque; en cas de retrait du projet, les données collectées seront **systematiquement rentabilisées et revendues à un autre promoteur** qui pourra de nouveau présenter un projet , **cette fois sans mât préalable**.
12. La pose du mat vous contraint dès à présent **à des pénalités importantes si vous deviez renoncer au projet** car dès que le promoteur engage des frais, Il fera tout pour les rentabiliser, absolument tout pour récupérer sa mise et au delà auprès de vous
13. Pour autant, autoriser l'implantation du mât de mesure **ne vous garantit en rien de recevoir les autres équipements futurs sur votre propriété**. Le choix final du terrain **se fera sans vous**, sur la base d'un ensemble de mesures discrétionnaires définissant la rentabilité du « gisement éolien ».
14. Il est **important** de rappeler que **les données de mesure de vent restent confidentielles**, que leur fourniture n'est pas demandée par le Code de l'environnement et qu'elles ne font donc pas partie du dossier ICPE qui ne contient qu'un **très court** résumé.
15. **C'est votre responsabilité**, sans votre accord , le promoteur ne peut **RIEN FAIRE**.